



Ile de Ré. Marais vers le Fiers d'Ars.

Ile de Ré Entretien avec M. Gilles BOUTHILLIER, Président de l'Association des Amis de l'Ile de Ré

Aménagement et nature : Vous êtes le Président de l'Association des Amis de l'Ile de Ré. Cette association a-t-elle été créée à l'occasion de la construction du pont ou existait-elle déjà ?

Gilles Bouthillier : C'est en 1954 qu'a été fondée l'Association, à la diligence de Rhétais qui ont cherché à créer un groupement de protection et de défense du patrimoine et de l'environnement de l'île. C'était assez nouveau même à l'époque.

A & N : De qui se compose votre association ?

G.B. : D'habitants permanents et de résidents secondaires, venus de toute la France, qui tous ont un point fixe dans l'île et qui y viennent pour des périodes de temps variables. L'association compte environ un millier de membres. Certains ont une installation dans l'île depuis toujours, d'autres depuis une époque plus récente.

Sur le pont, nos membres étaient divisés sur l'opportunité ou l'inopportunité de créer cet ouvrage et notre position a été de dire : "il y a deux possibilités qui méritent l'une et l'autre une étude d'impact, complète, qui permettrait de comparer les conséquences dans les deux cas". Ceci aurait permis de dépassionner le débat.

Or cette comparaison n'a pas été bien faite. Tout s'est passé comme si la décision avait été prise *a priori*. On a laissé, de fait, périr le système précédent de liaison par navires sans épuiser les possibilités de modernisation. D'autre part, l'adoption de la solution du pont aurait dû être précédée par des dispositions de protection et d'aménagement telles que l'on ait débouché sur un horizon préparé et non improvisé. Pendant la phase 1982-1987, nous avons bataillé pour faire inscrire des mesures dont certaines ont été obtenues, dans le cadre d'une lettre-programme de protection de l'île du Premier Ministre.

Il n'y a pas eu, en fait, de vrai objectif. Le seul débat public qui ait eu lieu n'a pas duré plus de deux heures et était purement passionnel — dans les deux camps d'ailleurs. Il y a, d'abord, dans cette affaire, la recherche par le département d'une solution financière au déficit du passage d'eau. Et ce déficit, je l'ai répété, résultait d'une organisation antidiluvienne et vétuste. Un système bien géré aurait pu être bénéficiaire.

A & N : Y a-t-il eu des pressions de la part des constructeurs du pont ?

G.B. : Non. Le concours s'est passé régulièrement. Par contre la décision a fait l'objet de recours successifs, et gagnants - de notre part, du fait de vices de forme répétés dans le dossier d'utilité publique ; les régularisations intervenues l'ont été après la construction du pont.

C'est que, dès qu'il s'agit de forme, quelle importance ? On passe le Droit et l'on marche, parce que les élus le veulent. Et comment faire respecter la lettre des tribunaux ? Le seul moyen pour les associations demeure le recours, dont la durée est toujours très longue : lorsque les résultats en sont positifs, il est le plus souvent impossible de revenir sur les faits constatés.

A & N : C'est peut-être l'une des conséquences de la Décentralisation ?

G.B. : Il est clair que la Décentralisation comporte beaucoup d'avantages sur le terrain de l'existence quotidienne, de la vie des responsables, de leur capacité à analyser leurs propres problèmes. Il est clair également que les gens qui sont chargés de traiter ces problèmes ne sont pas toujours formés, ou le sont insuffisamment. Cela viendra, probablement, mais il y a une période intermédiaire pendant laquelle le système centralisé de contrôle, notamment en matière d'urbanisme, n'a pas été convenablement remplacé. Le grand débat de la décentralisation est fondamentalement lié au droit immobilier, à l'urbanisme, à la maîtrise des sols. Il y a un rapport de force entre les élus et les électeurs. Les premiers dépendent des seconds par le bulletin de vote et, par contre, c'est d'eux que dépendent l'affectation des sols et les permis de construire.

A & N : Nous sommes là dans des considérations d'une portée très générale. Revenons à l'île de Ré. Pensez-vous que, dans ce cas, les propriétaires aient eu une influence importante dans la décision, du fait qu'ils y voyaient des facilités de circulation, une plus-value pour la valeur des sols, etc ?